

NAMUR

# Le centre de soins post-covid accueille ses premiers patients au Beau Vallon

Ce lundi, le centre intermédiaire de soins post-covid de la province de Namur ouvre ses portes dans une des ailes du Beau-Vallon à Saint-Servais.

Face à la situation sanitaire dans la province de Namur et au risque de saturation des hôpitaux namurois, le Beau Vallon situé à Saint-Servais a proposé au Gouverneur de mettre à disposition une aile de 25 lits inoccupés afin d'y installer un centre intermédiaire de soins (CIS). Cette proposition, discutée avec l'ensemble des hôpitaux namurois et la plateforme santé mise en place par le Gouverneur, a rencontré l'adhésion de tous.

La cellule opérationnelle du Gouverneur, sous la direction de la Commissaire d'arrondissement, Marie Muselle, a travaillé avec des représentants des hôpitaux, le directeur général du Beau Vallon, François Rassart, et toutes ses équipes, afin de proposer une structure qui corresponde aux besoins des hôpitaux

et de leurs patients.

## GUÉRIS DU COVID MAIS QUI ONT BESOIN DE SOINS

En 10 jours, le projet soutenu par la Ministre régionale de la Santé, Christie Morreale et le Réseau Hospitalier Namurois s'est concrétisé pour aboutir, ce lundi 9 novembre, à l'ouverture dudit centre aux premiers patients.

Ce centre intermédiaire de soins est destiné à des patients guéris du covid qui ne nécessitent plus de soins aigus et peuvent donc quitter l'hôpital mais qui ne sont pas encore en mesure de regagner leur domicile ou leur maison de repos, car nécessitant encore certains soins et/ou une certaine aide. 22

Le profil des patients qui seront accueillis a été défini avec les hôpitaux afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Sur base de ce profil, c'est un vrai projet global qui a été pensé depuis l'encadrement médical et infirmier, jusqu'au projet social en passant par les besoins



Installé au sein du Beau Vallon à Saint-Servais. © VL

matériels, en soins de kinésithérapie ou autres.

Les équipes soignantes du Beau Vallon étant déjà très sollicitées pour les patients psychiatriques, il s'agissait de trouver à l'exté-

rieur le personnel pour faire fonctionner ce centre intermédiaire de soins et, malgré une certaine urgence, de construire ensemble un projet qui offre aux patients les meilleures

conditions de récupération possible.

## AVEC L'APPUI DE LA DÉFENSE

Ce projet mobilisateur a pu rassembler beaucoup d'énergie et de bonne volonté. Un agent provincial a ainsi été mis à disposition pour constituer les équipes avec la direction du Beau Vallon. C'est un jeune retraité interne du CHU Mont-Godinne, le Professeur Bosly, qui assurera la supervision médicale, avec l'appui du Dr Puissant (du rassemblement des généralistes Namurois). Le RGN assurera en outre une garde médicale d'une équipe de 4 médecins généralistes « résidents ». Une équipe d'infirmiers assurera les soins, avec l'appui de La Défense et de plusieurs stagiaires (élèves infirmiers de l'HeNalux et aides-soignants de l'école provinciale de promotion sociale). L'ASD Namur (Aide et soins à domicile) met, quant à elle, gracieusement à disposition une coordinatrice de soins 4j/semaine et un

case manager de Resinam pour soutenir cette coordination pour faciliter le retour à domicile. Enfin, un service social sera mis en place grâce au détachement d'une assistante sociale de la Province de Namur, accompagnée de différents stagiaires.

Afin de garantir que la qualité des soins soit conforme aux standards des hôpitaux et du Beau Vallon, les formations essentielles (ex : hygiène, incendie, DPL...) seront dispensées à tous les travailleurs qui rejoindront le CIS avec l'aide des hôpitaux généraux.

Enfin, le Beau Vallon a équipé le service et chaque chambre afin que celles-ci soient les plus accueillantes possible pour les patients. Le centre bénéficiera également de l'appui des services généraux du Beau Vallon : pharmacie, nettoyage (équipe dédiée), cuisine, administration des patients et du personnel...

Ce centre restera en place pour la durée nécessaire durant cette gestion de la crise sanitaire. 📍

6

NAMUR Mardi 10 novembre Page 6/7

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)